





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-137**

**Séance publique du**

**20 avril 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150420- lmc163704-DE-1-1
Date de signature : 23/04/2015
Date de réception : jeudi 23 avril 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : GESTION ET PROTECTION DE LA FORET - TRAVAUX D'AMELIORATION EN FORET  
COMMUNALE - EXERCICE 2015 - DECISION DU CONSEIL**

Le 20 avril 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/04/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire :

Madame Christine BERNARD donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T Environnement Urbain et  
Hydraulique

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 AVRIL 2015

-----

**Nomenclature : 3.5**  
Autres actes de gestion du domaine public

**RAPPORTEUR** : Madame Christine BERNARD

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OBJET** : GESTION ET PROTECTION DE LA FORET - TRAVAUX D'AMELIORATION EN FORET COMMUNALE - EXERCICE 2015 - DECISION DU CONSEIL- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme chaque année, l'Office National des Forêts nous a transmis le projet du programme de travaux d'entretien et d'amélioration à réaliser en 2015 en forêt communale :

Objet de l'opération :

**1. Broyage de rémanents après coupe sur 9,2 ha – Canton du Petit Moulin – parcelle KT88**

Les travaux :

Il s'agit d'effectuer un broyage des rémanents issus d'une coupe d'amélioration dans un peuplement adulte de pin d'Alep ; celui-ci ne s'effectuera que sur une partie de la coupe (9,2 ha sur 24 ha).

Ces travaux se situent hors OLD et en bordure de chemins d'exploitation.

Les travaux consisteront en :

- broyage des rémanents mécanisé sur les parties accessibles aux engins,
- finition manuelle sur les zones les plus pentues à la débroussailluse.

Le coût prévisionnel hors taxes pour ces travaux, décomposé dans la fiche jointe est évalué à 8740,00 € HT, soit 10 488,00 € TTC.

## **2. Réfection d'un chemin d'exploitation sur 1060 ml – Canton de la Bastide Neuve**

### Les travaux :

Il s'agit d'effectuer une réfection généralisée de la bande de roulement d'un chemin d'exploitation qui dessert les peuplements adultes de pins d'Alep ; le profil du chemin est plutôt pentu.

Les travaux consisteront en :

- scarification de la bande de roulement à l'aide d'un « Bull Dozer »,
- destruction des zones rocheuses à l'aide d' un brise roche,
- création de voies d'eau en tant que de besoin (environ tous les 100 ml),
- passage d'un broyeur à cailloux sur l'ensemble de la bande de roulement,
- nivellement et compactage.

Le coût prévisionnel hors taxes de ces travaux, décomposé dans le fiche jointe est évalué à 9540,00 € HT, soit 11 448,00 € T.T.C.

La Maîtrise d'Œuvre des travaux sera assurée par l'Office National des Forêts. Le coût hors taxes de cette assistance technique est de 1950,00 € HT, soit 2340 ,00 € TTC.

**Le coût prévisionnel global hors taxes pour ces travaux est donc évalué à 20 230,00 € HT, soit 24 276,00 € TTC.**

En conséquence, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de faire réaliser les travaux sus visés,
- **SOLLICITER** un fonds de concours incitatif auprès de la Communauté du Payx d'Aix dans le cadre des dispositifs d'aide à la sylviculture et à l'exploitations des bois des forêts communales d'un montant de 9140 € H.T soit 50 % du coût prévisionnel global H.T des travaux s'élevant à la somme de 18 280 € H.T.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à signer la convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante,
- **PRENDRE L'ENGAGEMENT** de financer la part des dépenses non couverte par la subvention sur les ressources propres de la Ville, au budget 2015, sur la ligne d'imputation 833 2117 2135 qui présente les disponibilités nécessaires,
- **CERTIFIER** que la Commune n'a pas délégué compétence à un regroupement de communes pour l'opération concernée.



DL.2015-137 - GESTION ET PROTECTION DE LA FORET - TRAVAUX D'AMELIORATION EN FORET COMMUNALE - EXERCICE 2015 - DECISION DU CONSEIL-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**FORET COMMUNALE D' AIX EN PROVENCE**  
**Proposition de programme de travaux année 2015**

**PROJET**

Les opérations proposées ci dessous sont proposées en assisance technique à donneur d'ordre (maîtrise d'œuvre) assuré par l'Office National des Forêts.

Ces travaux sont susceptibles d ' être subventionnés à hauteur de 50 % H.T. par la Communauté du Pays d'Aix .

**■ Réfection d' un chemin d'exploitation sur 1 060 ml**  
**Canton de la Bastide Neuve**

Il s'agit autour d' effectuer une réfection généralisée de la bande de roulement d'un chemin d'exploitation qui dessert des peuplements adulte de pins d'Alep ; le profil du chemin est plutôt pentu.; les travaux consisteront en :

- Scarification de la bande de roulement à l'aide d'un "BULL DOZER",
- Destruction des zones rocheuses à l'aide d'un brise roche,
- Création de voies d'eau en tant que de besoin (environ tous les 100 ml),
- Passage d'un broyeur à cailloux sur l'ensemble de la bande de roulement,
- Nivellement et compactage,

1 060 ml à 9 € H.T.

9 540.00 € H.T.

**MONTANT TOTAL DES TRAVAUX**

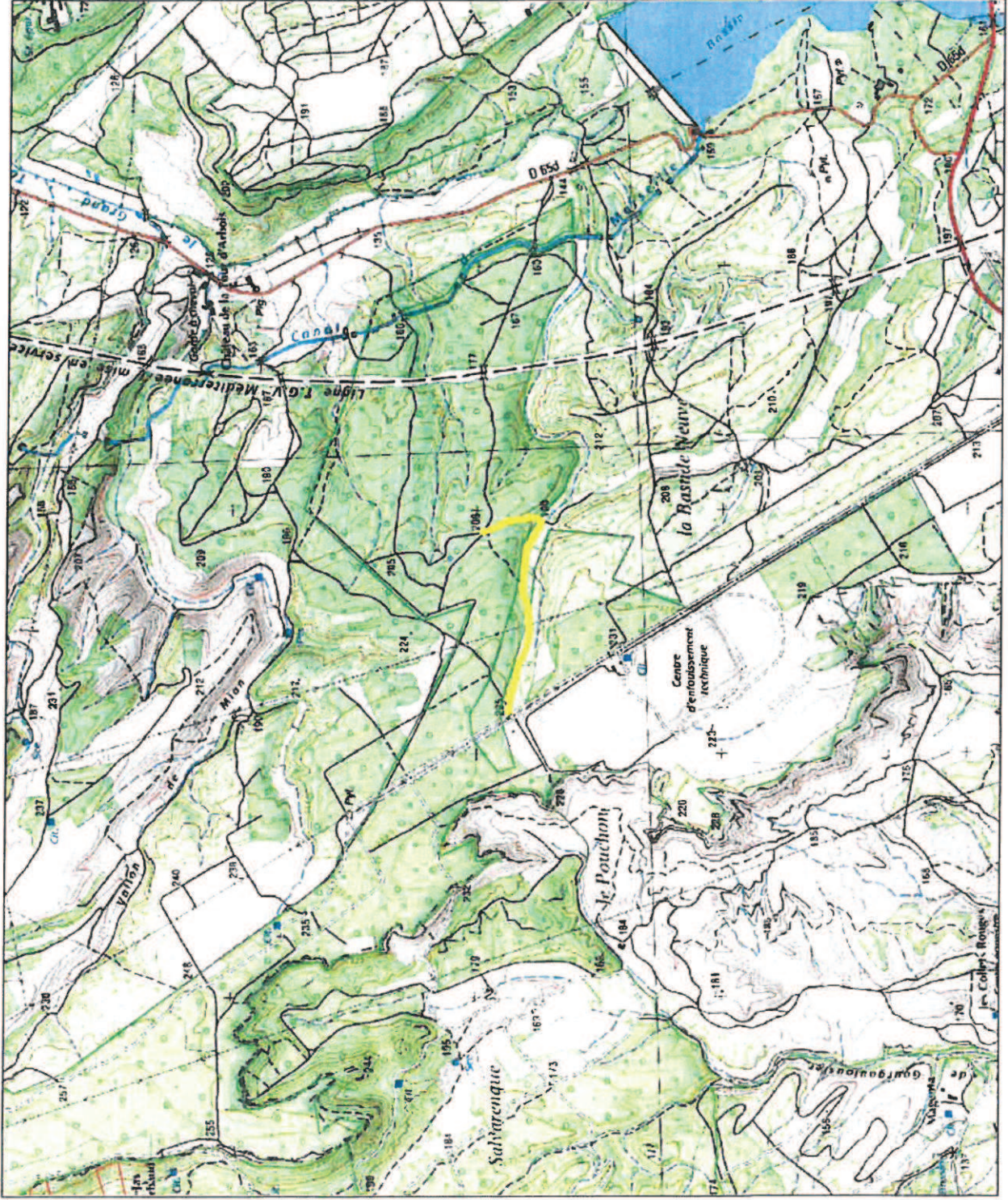
**9 540.00 € H.T.**

**MONTANT DES TRAVAUX 9 540 € H.T. soit 11 448 € T.T.C**



# FC Aix-en-Provence

## Réfection de chemins de desserte forestière 2015



- Forêt
- Parcelle Forestière

Commentaires  
Chemin pentu 1060 ml :



Echelle : 1 : 25000

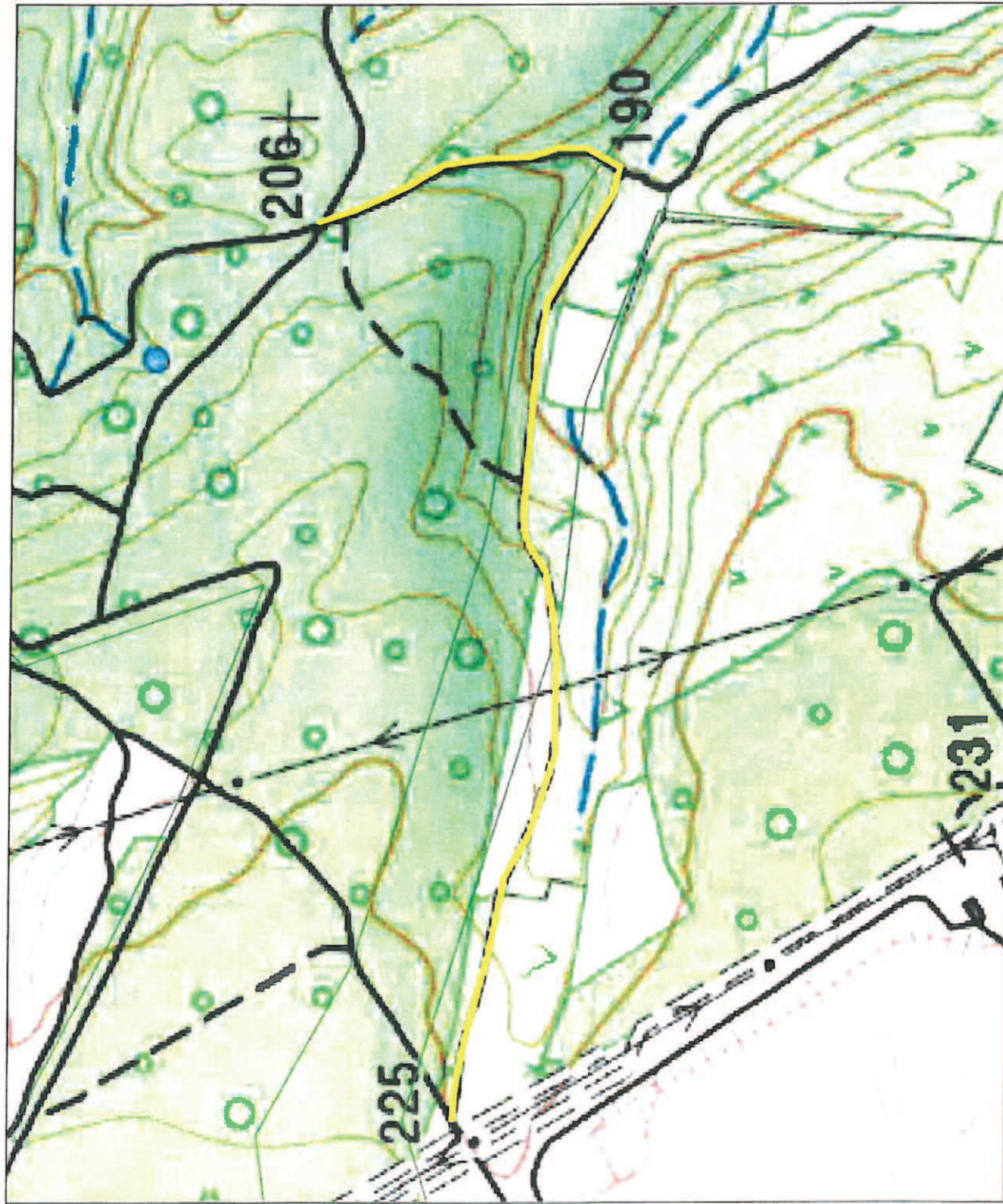
Auteur : Jean-Yves Martel ONF

04/02/2015

© IGN / ONF : Toute reproduction interdite

# FC Aix-en-Provence

Réfection de chemins  
de desserte forestière 2015



- Forêt
- Parcelle Forestière

Commentaires  
Chemin pentu 1060 ml :



Echelle : 1 : 5000

Auteur : Jean-Yves Martel ONF

04/02/2015

© IGN / ONF : Toute reproduction interdite



**FORET COMMUNALE D' AIX EN PROVENCE**  
**Proposition de programme de travaux année 2015**

**PROJET**

Les opérations proposées ci dessous sont proposées en assisance technique à donneur d'ordre (maîtrise d'œuvre) assuré par l'Office National des Forêts.

Ces travaux sont susceptibles d ' être subventionnés à hauteur de 50 % H.T. par la Communauté du Pays d'Aix .

**■ Broyage de rémanents après coupe sur 9,2 ha**  
**Canton du Petit Moulin – parcelle KT 88**

Il s'agit autour d' effectuer un broyage des rémanents issus d'une coupe d'amélioration dans un peuplement adulte de pin d'Alep ; celui-ci ne s'effectuera que sur une partie de la coupe (9,2 ha sur 24 ha ).

Ces travaux se situent hors OLD et en bordure de chemins d'exploitation.

Les travaux consisteront en :

- Broyage des rémanents mécanisée sur les parties accessibles aux engins,
- Finition manuelle sur les zones les plus pentues à la débroussailleuse

9,2 ha à 950 € H.T.

8 740.00 € H.T.

**MONTANT TOTAL DES TRAVAUX**

**8 740.00 € H.T.**

**MONTANT DES TRAVAUX 8 740 € H.T. soit 10 488 € T.T.C**

